

**GERARD PERRIER INDUSTRIE**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 1 986 574 euros**  
**Siège social : 20 Rue Lionel Terray**  
**69740 GENAS**  
**LYON B 349 315 143**

Note établie suite à la décision du Conseil d'Administration de procéder au lancement effectif d'un programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 21 juin 2007(6<sup>e</sup> résolution).

**SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION  
DU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES**

**EMETTEUR** : Société GERARD PERRIER INDUSTRIE, cotation sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext PARIS ISIN FR 0000061459

**Programme de rachat :**

- . Titres concernés : actions
- . 10 % de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale
- . Prix de rachat unitaire maximum par action : 50 euros
- . Prix minimum de cession par action : 20 euros
- . Nombre maximal d'actions à acquérir : 198 657 actions

**Objectifs du programme par ordre de priorité décroissant :**

- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une prestation de services d'investissements indépendant conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, notamment au titre de l'exercice d'option d'achat ou la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont ou lui seront liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe ;
- annuler éventuellement les actions acquises en vue d'optimiser son bénéfice par action sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale en sa partie extraordinaire du 21 juin 2007.

**Durée du programme : 18 mois à compter du 21 juin 2007.**

Le descriptif du programme est à la disposition de toute personne qui en ferait la demande au siège social : [www.gerard.perrier.com](http://www.gerard.perrier.com)